



Besançon, le 10 février 2022

A : Monsieur Becquemie
Directeur Général AHS FC
15 avenue Denfert Rochereau
25000 Besançon

Copie à :
- USD CGT 25 Santé / Action Sociale
- SDAS FO 25
- Elus au CSE

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance du document qui sera présenté ce 17 février 2022 aux assemblées générales de NEXEM et la FEHAP, feuille de route visant à imposer une convention collective unique étendue remettant en cause les droits actuels des salariés garantis par les dispositions de la convention collective 66.

Les syndicats CGT et FO de l'AHS FC réaffirment leur attachement à l'ensemble des droits que la convention collective 66 garantit aux salariés : congés annuels supplémentaires, congés d'ancienneté, maintien de rémunération en cas de maladie après un an d'ancienneté, primes dimanches et jours fériés, grilles de salaires égalitaires basées sur l'ancienneté et le diplôme, permettant d'éviter les discriminations, etc.

On ne saurait renforcer «l'attractivité de notre secteur» en remettant brutalement en cause les droits et conditions de travail des salariés.

Vous avez pris position contre toutes démarches de morcellement et de fragilisation de notre secteur, aussi les syndicats CGT et FO de l'AHS FC demandent solennellement à l'AHS FC, en conformité de vos déclarations, en tant qu'adhérente à NEXEM, de voter contre cette feuille de route lors de l'assemblée générale de NEXEM le 17 février 2022.

Les syndicats CGT et FO de l'AHS FC ne manqueront pas d'interroger l'employeur sur la position prise afin de la faire connaître publiquement.

Veillez agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Lionel Chatelain
Pour FO AHS FC

David Guerret
pour CGT AHS FC